

Conditions techniques relatives à la diffusion des campagnes de communication dans le réseau des bureaux de poste

Ecrans digitaux

Modalités générales

Toute demande de campagne doit se faire minimum 5 semaines avant la date prévue du lancement de la campagne. La signature du contrat doit être envoyée à bpost minimum 4 semaines avant la date de démarrage. bpost se réserve le droit de contrôler le contenu et la lisibilité du message (cfr conditions générales de vente). Afin d'exercer ce droit, bpost demande que le spot vidéo/ l'animation prêt à diffuser (spot vidéo ou animation de 15") soit envoyé au moins 2 semaines avant la date de début de la diffusion pour approbation. Le prix n'inclut pas les services créatifs ou les révisions. Il suppose la réception d'un spot vidéo /d'une animation terminée sans aucune retouche nécessaire.

Toutefois, bpost peut proposer sur demande un service de production d'une animation basée sur un briefing et des visuels en haute résolution envoyés par le client.

Le matériel à fournir : un PPT de maximum 3 slides (visuels + textes) qui respecte la trame suivante : trigger – message – call to action. Dans ce cas, ces éléments doivent être envoyés au moins 3 semaines à l'avance.

Ce service sera facturé 500€ HTVA, inclus 2 tours de corrections. Chaque correction supplémentaire fera l'objet d'une facture de 75€ HTVA.

bpost se réserve le droit de refuser toute publicité sur les écrans digitaux du réseau non conforme à la longueur/taille convenue ou ne répondant pas aux prescriptions techniques. Si la publicité est plus longue -de 16 à 20"- et qu'elle est malgré tout acceptée, le prix sera augmenté de 10% et de 20% si elle est plus longue de 21 à 30". Si la publicité est plus courte/petite que prévu, le prix convenu pour 15" restera d'application.

Le matériel publicitaire doit également respecter les obligations de bilinguisme.

Ci-dessous, les communes concernées :

Communication bilingue obligatoire ALL et FR : Malmedy, Eupen Oberstad, Kelmis, Saint- Vith.

Communication bilingue obligatoire FR et NL : Comines, Dottignies, Enghien, Mouscron, Renaix, Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, St-Genèse-Rhode, Wemmel, Wezembeek-Oppem,

et dans les communes de la région Bruxelles capitale.

L'annonceur livrera une animation par langue (matériel unilingue).

Toute dérogation à ces règles doit d'abord être soumise à l'approbation de bpost.

Caractéristiques techniques

Les bureaux de poste disposent de 2 types d'écrans.

Spécifications pour les écrans simples :

- ✓ Proportion de l'image 16/9 format horizontal
- ✓ 1368x768 pixels
- ✓ Image statique : pdf, jpeg ou png
- ✓ Vidéo : mp4, mpeg, mov, avi, wmv,... minimum 1280x720

Spécifications pour les écrans doubles :

- ✓ Pas de texte stationnaire au milieu de l'écran, car un double écran se compose de 2 écrans installés l'un à côté de l'autre
- ✓ 2048x576 pixels
- ✓ Image statique : pdf, jpeg ou png
- ✓ Vidéo : mp4, mpeg, mov, avi, wmv, etc.

Supports publicitaires physiques (dépliants et displays)

Modalités générales

Toute demande de campagne doit se faire minimum 5 semaines avant la date prévue du lancement de la campagne.

La signature du contrat doit être envoyée à bpost minimum 4 semaines avant la date de démarrage.

Le matériel du support publicitaire doit être communiqué à bpost pour validation minimum 4 semaines avant le lancement de la campagne.

Les supports physiques (displays et/ou dépliants) doivent être livrés au moins 3 semaines avant le début de la campagne.

Livraison du matériel

Les dépliants avec leur support (display) doivent être envoyés aux frais du client à l'adresse :

Bpost Dépôt Jemelle

Rue Joseph Wauters 51-53

5580 Jemelle (Rochefort)

Les quantités seront communiquées en fonction du nombre de bureaux sélectionnés et en fonction du nombre de guichets sélectionnés par bureau.

Bpost se chargera de la distribution des supports physiques (dépliants et displays) dans les bureaux de poste participants à la campagne pour autant qu'ils respectent les conditions logistiques et caractéristiques décrites ci-dessous.

Sont acceptés : pour les dépliants, un format US ou A5 et pour les displays, 1 A5 ou A4 max.

Tout autre format devra faire l'objet d'une demande de dérogation qui sera acceptée ou pas par bpost en fonction des possibilités et faisabilités dans le réseau au moment de la campagne.

Les supports physiques doivent être emballés par 50 avec une identification claire de la langue sur les boîtes afin de faciliter le tri.

Chaque dépliant doit avoir un code OIP (identification) qui sera communiqué par bpost et qui doit être imprimé sur les supports physiques, à côté des autres mentions légales (par exemple, l'éditeur responsable du client).

Lorsque le matériel est livré sur des palettes, celles-ci ne peuvent pas dépasser 1m30. Toute palette d'une plus grande hauteur sera refusée et renvoyée.

Les coûts éventuels rendus nécessaires par la livraison de matériel non prêt ou ne correspondant pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus seront supportés par le client sur base des coûts réels facturés par bpost, en ce compris des coûts raisonnables pour le travail manuel.

Le matériel publicitaire doit également respecter les obligations de bilinguisme.

Ci-dessous, les communes concernées :

Communication bilingue obligatoire ALL et FR : Malmedy, Eupen Oberstad, Kelmis, Saint-Vith.

Communication bilingue obligatoire FR et NL : Comines, Dottignies, Enghien, Mouscron, Renaix, Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, St-Genèse-Rhode, Wemmel, Wezembeek-Oppem, et dans les communes de la région Bruxelles capitale.

Dans ces bureaux, l'annonceur a le choix de livrer soit des dépliants et displays bilingues (1 dépliant bilingue avec 1 display bilingue) soit de livrer les versions unilingues FR ou NL ou ALL qui doivent rentrer dans 1 seul display.

Toute dérogation à ces règles doit d'abord être soumise à l'approbation de bpost.



Customer service + 32 (0)2 201 11 11



<https://www.bpost.be/fr>